

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 15 juin 2016 à 10h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Avenue Principale, Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2015
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2015
3. Lecture et approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2015
4. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
5. Lecture et approbation des états financiers consolidés arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2015
6. Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015
7. Affectation des résultats de l'exercice 2015
8. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire subordonné
11. Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes
12. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil
13. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

Projet de résolutions de l'AGO

du 15 juin 2016

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires Aux Comptes relatifs à l'exercice 2015, approuve sans aucune réserve celui du Conseil ainsi que les états financiers de l'exercice 2015

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leurs gestions de l'exercice 2015

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2015	6 075 893,000
Résultat reporté 2014	1 233 871,000
Bénéfice distribuable	7 309 764,000
Réserve légale (5% plafonné à 10% du capital)	163 581,600
Dividende statutaire (6%)	1 406 285,760
Super dividende (15%)	3 515 714,400
Report à nouveau	2 224 182,240

Les dividendes de l'exercice 2015 sont ainsi fixés à **210** millimes par action de nominal de 1dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du/...../2016

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2015 à trente milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2015 à cinq milles dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Sotuver d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés pour un montant de 6 millions de dinars et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la Société AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Mohamed Zinelabidine Cherif comme co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans à partir de l'exercice 2016. Le mandat du co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire est informée que suite à sa déclaration datée 16 juillet 2015, la Société Lloyd qui détenait directement 1 080 000 actions et droits de vote représentant 4,95% du capital de la Société a franchi à la hausse le 3 juillet 2015 le seuil de 5 % et 10% dans le capital de la Sotuver, suite à l'acquisition en bourse (au moyen d'une transaction de bloc) de 1 663 405 actions et droits de vote représentant 7,63% du capital de la société.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à